



Pour affichage immédiat
Bouchette, le 16 février 2024

COMMUNIQUÉ

MODIFICATION DU PROGRAMME DES PRIVILÈGES OFFERTS AUX CONTRIBUABLES

Par la présente, le conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac des 31 Milles souhaite informer la communauté de modifications concernant les gratuités qui étaient jusqu'ici offertes aux contribuables (résidents propriétaires) des municipalités voisines, soit Bouchette, Gracefield, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Déléage et Notre-Dame-de-Pontmain.

L'analyse des résultats de la saison 2023 a démontré la nécessité d'apporter certains ajustements afin d'encadrer harmonieusement les différentes utilisations du territoire du parc et de conserver l'intégrité de l'un des plus beaux lacs du Québec, un joyau régional dont nous sommes fiers!

Par souci de transparence, nous tenons à partager les considérations ayant alimenté notre réflexion :

1. **Contribution aux infrastructures** : Les quotes-parts des municipalités seront désormais orientées vers le développement et le maintien des infrastructures du parc, et non plus vers les opérations courantes. Cela signifie que les contributions des municipalités ne serviront plus à offrir des gratuités.
2. **Encadrement des pratiques d'utilisation** : Le système de gratuités a malheureusement entraîné certains abus qui ont un impact direct sur la capacité à protéger le lac et son milieu environnant.
3. **Équité des services** : Les services offerts aux utilisateurs, qu'ils soient visiteurs ou résidents, doivent offrir une expérience équitable et de qualité pour tous.

En tenant compte de ces éléments, nous avons pris la décision d'imposer la tarification complète à tous les utilisateurs du parc régional du lac des 31 Milles. Toutefois, **les contribuables des cinq municipalités mentionnées ci-haut bénéficieront désormais des privilèges suivants** :

1. L'accès à une prévente, trois jours avant l'ouverture du portail de réservation au grand public, lors de laquelle les contribuables auront préséance pour réserver des sites dans le parc. Les intéressés seront invités à indiquer leurs réservations souhaitées en écrivant à info@parc31milles.com et en joignant une copie de leur compte de taxes à leur envoi. Les réservations seront transférées sur le portail avant l'ouverture au grand public.

➔ **La prévente aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 mars 2024**

2. L'accès gratuit à tous les espaces de mise à l'eau du parc, sur présentation d'un compte de taxes. Des vignettes de stationnement sans frais seront disponibles.

→ **Dans les municipalités dès le 1^{er} avril 2024**

→ **Au centre d'accueil de Bouchette dès le 15 mai 2024**

Ces ajustements visent à assurer la pérennité du parc tout en préservant l'équité et la qualité des services offerts. Pour toute question à propos de ce nouveau programme de privilèges offerts aux contribuables, **nous invitons les citoyens à contacter leur municipalité.**

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre contribution active à notre responsabilité partagée de veiller à la préservation de notre parc!

**Le conseil d'administration de la
Corporation du parc régional du lac des 31 Milles**